

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

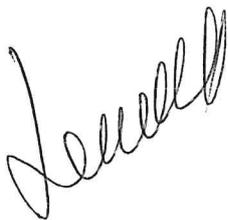
N°38/2025

Objet :

Désignation d'un
réfèrent « frelon
asiatique »

Certifié exécutoire
par le Maire, le

09/04/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 24 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Anaëlle VERHAEGHE, Manuella BERNASINSKI.

Procurations :

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE rappelle à l'assemblée que la CCSA a mis en place un plan d'action local de lutte contre le frelon asiatique. Il informe que les membres de cette commission demandent à chaque commune membre de nommer un réfèrent qui sera formé par le GDSA62 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole). Le rôle du réfèrent sera d'accompagner les administrés sur les questions liées au frelon asiatique : l'identification, le recensement des nids pour un piégeage efficace au printemps.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide de nommer Monsieur Luc ADAMS comme réfèrent « frelon asiatique ».

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
Eugène DELAMBRE

